

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

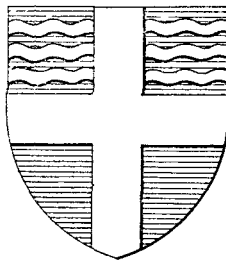
Commune de Versoix

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1943

présenté au Conseil Municipal le 26 Mai 1944

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terréaux - du - Temple, 3
1944

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 heures à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 heures. Le Samedi de 8 h. à midi seulement.

Rationnement : de 16 à 18 h. seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : 8.50.25.

ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie, No 8.50.21

Etat-Major : Capit. Steinmann, No 8 53.12

1^{er} Lt Alessi, No 8.50.45

Lt Ramseyer No 8 53.36

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre ; dès 8 h., du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

L'ordonnance concernant la récupération des déchets reste en vigueur. Chaque ménage est tenu de déposer les déchets dans des récipients distincts.

(Suite : page 3 de la couverture)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

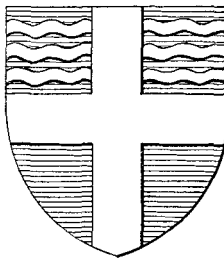
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1943

présenté au Conseil Municipal le 26 Mai 1944

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux - du - Temple, 3
1944

Recensement de la population de 1943

	Masculins	Féminins	Total
Genevois	339	365	704
Confédérés	558	617	1175
Etrangers	112	170	282
<i>Totaux :</i>	1009	1152	2161

Nombre de foyers : 649

Recensement des cultures du 19 juin 1943

Cultures principales :

Froment d'automne	57 ha. 23 ares	
Froment de printemps	39 » 22 »	
Seigle	4 » 35 »	
Mais	0 » 38 »	
Orge	14 » 85 »	
Avoine	18 » 31 »	
Pommes de terre	29 » 70 »	
Betteraves fourragères	12 » 33 »	
Légumes grandes cultures	12 » 93 »	
Lin	0 » 15 »	
Pavot	0 » 32 »	
Colza	0 » 95 »	
Surface totale des grandes cultures		191 ha. 63 ares
Surface des petits jardins		17 » 80 »

En culture : 209 ha. 43 ares

Prés naturels	110 ha. 29 ares
Prés artificiels	79 ha. 29 ares

Total en prairies : 189 ha. 58 ares

Recensement du bétail du 21 avril 1944

Juments poulinières	9
Poulains	18
Chevaux de trait	33
<i>Total</i>	60

Jeune bétail bovin	163
Vaches laitières	176
Taureaux	10
<i>Total</i>	349

Porcs divers	95
Moutons	48
Chèvres	13

Possesseurs de volailles : 196 avec 2221 pondeuses

Ruches d'abeilles : 174

Compte rendu administratif et financier pour l'Exercice 1943

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

L'exercice qui vient de prendre fin a vu les élections municipales apporter quelques changements dans notre administration.

Les opérations électorales des 8 et 9 mai 1943 ont peu modifié la répartition des sièges : 6 au lieu de 7 radicaux ; 5 de l'entente communale au lieu de 4 socialistes exclus par une décision prise en vertu de l'Ordonnance fédérale. Les chrétiens-sociaux gardent 3 sièges et les nationaux-démocrates un. En revanche, nous avons vu arriver au Conseil municipal 8 conseillers nouveaux sur 15.

Parti Radical

MM. Bølsterli, Emile,	nouveau
Jung, Charles,	1939
Röss, Albert,	1922
Henoux, Adrien,	1939
Munding, Charles,	1926
Dutoit, Hermann,	1914 et 1922

Entente communale

MM. Bæchler, Irénée,	nouveau
Berra, Henri,	»
Debourgogne, Alexis,	»
Delaraye, Emile,	»
Sauterel, Jean,	»

Parti Indépendant et Chrétien-social

MM. Lehmann, Arsène,	1939
Macheret, Marius,	1942
Schmitt, Joseph,	nouveau

Parti National-Démocratique

M. Golay, Edouard,	nouveau
--------------------	---------

Aux élections administratives des 29 et 30 mai 1943, ont été élus :

Maire : M. Charles Ramseyer,	248 suffrages
Adjoints : MM. Jean-P. Ferrier,	298 suffrages
Eugène Bopp,	241 suffrages

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat-Civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER : Police, Service du feu, Actions de secours, Suppléance de l'Etat Civil.

M. BOPP : Routes et travaux, Bâtiments, Voirie.

Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :

M. LACROIX : Services Economiques, Office des cultures, Suppléance de l'Etat Civil.

Monsieur l'adjoint Charles Mundinger qui occupait avec distinction la charge absorbante de délégué aux routes et aux travaux n'a pas été réélu.

Il a été remplacé par Monsieur Eugène Bopp, nouveau venu dans l'administration, placé à cette lourde charge par les électeurs de l'Entente communale.

Nous avons regretté personnellement la collaboration de M. Charles Mundinger qui depuis 1926 était à la tête d'un département qu'il connaissait et dirigeait avec beaucoup de compétence. Ses relations au Département des Travaux publics ont valu à la Mairie des services que le Maire seul n'a pas la prétention d'obtenir aussi facilement. Aussi exprimons-nous à M. Mundinger nos remerciements pour le travail qu'il a accompli et dont, malgré le verdict électoral, la population aussi lui reste reconnaissante.

L'exercice n'a pas marqué de faits saillants. Dans le cadre du budget voté en novembre 1942, les travaux prévus ont été exécutés. Il a fallu s'en tenir, comme ces dernières années, à l'entretien des routes et des bâtiments, laissant à des temps plus favorables la réalisation de travaux neufs de plus grande envergure. Le Conseil a fait l'acquisition du terrain dit du Château dont le Département des Travaux publics nous avait demandé l'achat pour réaliser l'aménagement du Bourg. Cette dépense de Fr. 27.000 —, a été prélevée sur notre réserve au Compte de dépôt de l'Etat.

Madame Veuve Lacroix ayant légué sa villa du chemin Louis-Degallier à la commune, le Conseil a voté l'achat d'une parcelle de 150 m², au prix de Fr. 5,50 le m², du côté du couchant pour agrandir le jardin.

La guerre sévit toujours. Pour parer à des menaces de bombardements soit par accident, soit du fait d'une guerre toujours possible dans laquelle nous pouvons être entraînés, nous avons été invités à prendre des mesures de protection et de secours pour la population.

Budget

Prévisions :	Recettes Fr. 89.700,—	Dépenses Fr. 89.175,—
Comptes 1943 :	» » 101.972,65	» » 92.744,85

Excédent des recettes : Fr. 9.227,80

RECETTES :

L'augmentation de Fr. 12.000,— s'explique par les plus-values suivantes :

ART. 8. — 50 % taxe sur les ventes volontaires	Fr. 136,75
ART. 14. — Centimes additionnels	» 2.500,—
ART. 16. — Produit des locations	» 2.400,—
ART. 21. — Concessions au cimetière	» 750,—
ART. 22. — Recettes éventuelles	» 400,—
ART. 29. — Boni du gaz	» 700,—
ART. 34. — Remboursement frais cantonnements, (sur Fr. 4965,—)	» 4.000,—
ART. 36. — Subvention fédérale pour l'aide aux personnes dans la gêne	» 580,—

Bien que le rendement des centimes additionnels soit conforme aux prévisions, nous constatons que la perception ne s'est pas effectuée aussi bien que l'année dernière, il reste à percevoir sur l'exercice 1943 une somme de Fr. 8.000,— contre Fr. 1.850,— l'an dernier. Ce reliquat est porté à l'actif de la commune pour l'exercice prochain.

DÉPENSES :

Les dépenses se sont accrues de Fr. 3.500,—. Les postes du budget qui accusent des excédents sont :

ART. 16. — Eclairage des routes	Fr. 250,—
ART. 17. — Entretien des bâtiments	» 1.600,—
ART. 20. — Mobilier des écoles	» 450,—
ART. 49. — Frais de mobilisation	» 4.000,—
ART. 50. — Loyer des mobilisés	» 650,—
ART. 52. — Aide aux personnes dans la gêne	» 1.500,—

Nous avons réduit nos dépenses, en revanche, sur les postes suivants :

ART. 11. — Entretien du canal	Fr. 500,—
ART. 18. — Chauffage des bâtiments	» 1.000,—
ART. 51. — Service de rationnement	» 300,—
ART. 47. — Aide à la vieillesse, ensuite de la dimi- nution de la valeur du centime additionnel	» 2.000,—

La situation de la commune à la Caisse de l'Etat solde par un actif de Fr. 14.053,20.

Routes

Pour l'exercice de fin de législature, nous n'avions prévu que des travaux d'entretien qui n'ont été effectués qu'en automne seulement, le goudron nécessaire ne nous ayant été accordé que tardivement. L'automne particulièrement clément nous a permis un bon travail de revêtement au chemin de l'Etrat et à l'avenue du Lac. Il a fallu par endroit jusqu'à 3 kg. de goudron au m² pour sauver la chaussée qui n'aurait probablement pas résisté à un hiver de plus. Le tournant du chemin Ami Argand, à l'angle de la Place Bordier, a été cylindré et goudronné à compte à demi avec le Département des Travaux publics.

La Mairie a fait construire sur cet emplacement une fontaine fort jolie dont le bassin a été enlevé de la source communale d'Ecogia où, sans emploi depuis des années, il était dissimulé sous un amoncellement de mauvaises herbes. Cette construction du meilleur effet remplace la borne-fontaine disgracieuse qui disparaît le site.

Terrain de sport

A peine avions-nous acquis et drainé la parcelle de terrain dont nous avons l'intention de faire une place de sport, que l'autorité fédérale nous mettait en demeure de la cultiver en application du plan Wahlen. Nos démarches n'eurent pour résultat qu'une injonction formelle sous peine de nous voir enlever ce terrain par un bail par contrainte. Nous avons alors admis qu'il valait mieux en faire bénéficier les amateurs de petits jardins puisqu'ainsi bien les communes doivent fournir les surfaces nécessaires à tous les ménages tenus de cultiver leurs propres légumes.

Nous avons fait procéder à l'installation d'eau d'arrosage et bénéficié pour ce travail d'une subvention de 60 % sur Fr. 1.200,—. Les terrains loués n'ont pas donné tous les résultats espérés. Il est vrai que parmi les cultivateurs de jardins, beaucoup sont des novices qui s'étonnent qu'on ne puisse récolter sans donner au terrain la fumure et des soins diligents. En général on est cependant satisfait et la plupart des parcelles ont été louées à nouveau.

Nous avons cependant fait des démarches pour que l'autorité compétente rende le plus tôt possible le terrain à sa destination. Nous n'ignorons pas, en effet, les difficultés que rencontrent nos sportifs pour pratiquer le foot-ball. On nous a laissé entendre que si la situation s'améliorait on ne verrait pas d'impossibilité à renoncer à ce terrain dans un avenir prochain. L'administration s'efforcera d'obtenir satisfaction.

Ecoles

Sauf à l'école secondaire, l'effectif des classes n'a pas augmenté, aussi avons-nous maintenu les classes enfantines dans le bâtiment de l'école primaire. Il en est résulté une économie sensible de chauffage.

Madame Muster, appelée à Collex-Bossy, a été remplacée par Mademoiselle Madeleine Perrot.

Après une longue carrière de quarante années, Madame Hugard-Gottraux a renoncé à son enseignement de repassage à l'Ecole secondaire. La Mairie a pris congé de cette fidèle et dévouée fonctionnaire et lui a remis en souvenir un plat d'étain aux armes de la commune de Versoix. Le Département a appelé pour la remplacer Madame Bertha Belet, repasseuse à Versoix.

Mademoiselle Hélène Jung, lingère, a été désignée pour enseigner la couture dans les classes primaires dirigées par des maîtres. La commune a inscrit à son budget le paiement de deux heures d'enseignement par semaine, le Département prenant à sa charge les deux autres heures.

Les pupitres des classes primaires ont été réparés et nous avons créé dans le vestibule du premier étage un local destiné à renfermer les collections du musée scolaire.

Statistique au 1^{er} octobre 1943

Ecole enfantine :

Classe de Mlle Zingre	27 élèves	
» Mlle Perrot	25 »	52 élèves

Ecole primaire :

Classe de Mme Mundinger	33 élèves	
» Mme Bacher	33 »	
» M. Bölsterli	32 »	
» M. Dentand	28 »	126 élèves

Ecole secondaire :

Classe de M. Ramseyer	26 élèves
---------------------------------	-----------

Ecole de Chavannes

Classe de Mme Coindet	7 élèves
	<hr/>
	211 élèves

Excursions scolaires en 1943

La fête des promotions a été de nouveau célébrée cette année avec le décorum habituel, cortège et collation. Elle s'est déroulée par un temps splendide. La commune a offert des prix spéciaux dans chaque classe de l'Ecole primaire. Le volume de M. Ferrier a été attribué aux lauréats d'un concours d'histoire et un prix d'apiculture a été offert par la commune.

Les élèves de l'Ecole secondaire ont visité Berne et son musée historique. Les classes primaires ont pris pour but de leur excursion :

St-Sulpice et Ouchy, pour les élèves de Mme Mundingier ;

La Givrine, pour ceux de Mme Bacher ;

Le Chasseron sur Ste-Croix, pour les plus grands.

Ecole de Chavannes des Bois

Une correspondance échangée entre les départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud et de Genève au sujet du maintien de l'école communale de Chavannes a eu son épilogue dans une réunion tenue à Versoix entre les secrétaires des deux départements et le Maire. Un échange de vues a permis de constater que le statut actuel était le plus favorable pour tous les intéressés, en particulier pour les enfants de Sauvernier. Nous continuons donc à bénéficier de l'hospitalité de nos voisins vaudois.

Nous avons, à leur demande, accepté de participer aux frais de remise en état de la salle d'école et du mobilier par une subvention de Fr. 500,—. Le parquet a été remplacé et le mobilier a été acquis d'occasion auprès de la Ville de Genève.

Cimetière

Des nouvelles concessions ont été accordées pour une somme de Fr. 1250,—. Le jardinier Grundmann entretient le cimetière à la satisfaction générale.

Etat Civil

Il a été enregistré en 1943 :

6 naissances et 15 décès,

20 mariages ont été célébrés.

Le registre des Familles compte actuellement 792 feuillets.

Infirmierie souterraine

L'office de l'Economie de guerre nous a mis en demeure d'aménager un abri-souterrain pour y installer une infirmerie destinée à recevoir des blessés victimes d'un bombardement éventuel. Nous avons, de concert avec M. Auguste Bordier, président de la Commission de secours à la population, examiné les sous-sols de toutes les maisons de la commune susceptibles de recevoir cette installation.

En définitive, nous nous sommes ralliés au projet de l'aménagement des caves de l'Ecole infantine qui, après certaines modifications et un étayage suffisant répondent aux conditions requises. Nous avons fait l'acquisition du matériel sanitaire commandé par l'ordonnance fédérale et organisé le service de secours. Le bombardement de Schaffhouse donne un sens plus précis à ces préparatifs, mais nous espérons toutefois que les dépenses importantes auxquelles nous sommes astreints auront été inutiles.

Pompiers

L'effectif de la compagnie est de 42 hommes auxquels il convient d'ajouter des auxiliaires instruits en vue du remplacement des sapeurs mobilisés.

Nous avons eu le regret d'enregistrer les démissions des sergents Marius Macheret et Bernard Schmitt et des sapeurs Marc-Henri Genequand et Georges Pellet.

Un cours de cadre est actuellement convoqué en vue de nouvelles promotions.

La compagnie a été réunie en mai et en octobre pour les exercices d'entraînement et d'inspection. Les auxiliaires ont été réunis à la compagnie lors des exercices d'automne. Quelques sinistres et feux de cheminées ont motivé l'intervention des officiers et de quelques sapeurs. Le sapeur Pflug, accidenté lors de l'incendie de la ferme Créteigny à Malagny, est complètement rétabli et la caisse d'assurance des pompiers suisses a payé la prestation réglementaire.

Une conférence du Plt. Voelki, officier des gaz de l'Etat-major de l'armée, suivie d'une démonstration de lutte contre les bombes incendiaires a été offerte à la Compagnie des sapeurs-pompiers, à la Garde locale et au Comité de secours.

Il résulte de cette démonstration qu'il n'est guère possible de lutter efficacement contre ces engins si l'on n'est pas équipé et immédiatement sur les lieux.

Moralité : Débarrassez vos greniers.

Service de distribution des cartes

Ce service continue à fonctionner normalement. Nous avons dû faire appel aux services occasionnels d'une aide pour permettre au secrétaire de venir à bout, en temps voulu, d'un travail mensuel de collage, de statistique et de vérification des cartes et des coupons.

Nous demandons à la population de mettre de la bonne volonté pour nous faciliter notre tâche en se conformant strictement à l'horaire de distribution. Nous rappelons que les enfants ne sont pas admis pour le retrait des cartes afin d'éviter des erreurs ou des pertes de coupons.

Chauffage

La Mairie est intervenue auprès de l'Office de guerre pour que le bois abattu dans la commune soit attribué en premier lieu aux personnes domiciliées à Versoix et cela à un prix favorable. Les personnes qui se sont inscrites ont bénéficié d'une attribution avantageuse. Plus de 200 stères ont été distribués.

Secours de guerre

L'aide communale aux personnes dans la gêne a consisté en fourniture à prix réduit de pommes et de pommes de terre, en livraison gratuite de 3 litres de lait et 3 kilogs de pain par personne et par mois. La Confédération prend le tiers de la dépense à sa charge, toutefois l'action communale de secours va plus loin que l'ordonnance fédérale qui régit cette matière et qui ne prévoit que l'octroi d'une ristourne compensant l'augmentation d'un centime du prix du lait et du pain et excluant des secours subventionnés par la Confédération toute personne assistée avant la guerre par l'Hospice général, le Bureau de Bienfaisance et les communes d'origine.

Un inspecteur fédéral qui nous a rendu visite nous a déclaré que la subvention fédérale ne serait accordée que pour les cas où nous ne dépasserons pas les normes prescrites. Pour les autres cas, la commune seule supportera la dépense.

Canal

Le canal qui alimentait Versoix et qui depuis l'adduction de l'eau potable du lac distribue seulement l'eau d'arrosage est propriété de l'Etat de Genève. A deux reprises, en 1884 et 1914, le revenu de ce canal a été attribué à la commune pour une période de 30 ans, à charge par elle d'en assurer l'entretien. Cette convention a été avantageuse pour le budget communal. C'est ainsi que pendant ces dix dernières années nous avons réalisé en moyenne un bénéfice net de Fr. 2000,— par an. Cette convention échoit en septembre 1944. La Mairie estime qu'en renouvelant cette convention, non seulement elle fait une affaire, mais elle rend service à la population. Elle a donc proposé au Conseil municipal de continuer pour une période de dix ans l'administration du canal. Plusieurs concessionnaires, il est vrai, ont renoncé à leur abonnement. Il n'en demeure pas moins que les revenus du canal constituent une ressource appréciable. Une visite des ouvrages du canal, vannes, aqueducs et déchargeoirs, a montré qu'ils sont encore en bon état. D'ailleurs le département des Travaux publics intervient pour le 50 % dans les frais d'entretien lorsqu'il s'agit de gros travaux. Les canalisations souterraines sont vétustes et la plupart obstruées par le tuf, mais à part la canalisation qui dessert les terrains du Château ce sont des canalisations privées. Les concessionnaires en sont responsables. La commune n'encourt donc pas de gros risques et la Mairie demandera au Conseil d'Etat, avec votre approbation, de renouveler la convention.

Ecole enfantine

Le projet de construction d'une école enfantine est de nouveau à l'ordre du jour. L'Etat a acheté l'immeuble contigu à l'école actuelle en prévision de sa démolition pour l'élargissement de la route. Il est nécessaire qu'une nouvelle école soit construite au moment où la guerre prendra fin. Nous étudions avec les départements compétents l'emplacement qui conviendra.

Nous terminons ce rapport de gestion en exprimant au Conseil municipal nos remerciements pour son esprit de collaboration et notre reconnaissance va particulièrement à MM. les adjoints Ferrier et Bopp pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée dans l'accomplissement de nos différentes tâches.

Versoix, le 26 mai 1944.

Ch. RAMSEYER, *Maire*.

Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances, réunie le 23 mai 1944 à la Mairie a procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1943.

La plupart des écritures ont été collationnées par sondages avec les documents justificatifs et la Commission a constaté la parfaite exactitude des comptes.

Elle félicite le secrétaire de la Mairie, M. Marcel Lacroix, pour son travail et le remercie d'avoir répondu avec la plus grande complaisance à toutes ses questions.

Se fondant sur le résultat de cette vérification, la Commission propose au Conseil Municipal d'approuver ces comptes et de donner décharge à l'Administration en lui exprimant ses remerciements.

Le rapporteur : Ed. GOLAY.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1943 présenté par Monsieur le Maire,

Vu le rapport des vérificateurs des comptes,
A l'unanimité,

A r r ê t e :

1. — Les comptes de l'ex. 1943 avec Fr. 101.972,65 aux recettes
et Fr. 92.744,85 aux dépenses
soit un excédent de recettes de Fr. 9.227,80 sont approuvés.

2. — Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion et lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les Adjointes, sa gratitude pour le dévouement qu'ils ont apporté à l'administration de la Commune.

Versoix, le 26 avril 1944.

Certifié conforme au procès-verbal.

Le Maire: Ch. RAMSEYER.

Allocations en 1943

Société fédérale de Gymnastique	Fr. 200,—
Union Instrumentale	» 400,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers	» 250,—
Société de Sauvetage	» 100,—
Hospice Général	» 100,—
Foot-Ball-Club	» 100,—
Total	Fr. 1150,—

Dette Communale au 31 déc. 1943

Ville de Genève, Dette Electricité	Fr. 1.216,15
Caisse d'Epargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 %	» 16 460,85
Total	Fr. 17.677,—

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice 1942	Fr. 23.441,40	
Solde de la vente du cimetière	» 2.260,—	
Boni de l'exercice 1942	» 15.978,10	
Intérêts 3 % au 31 décembre 1943	» 598,70	
Achats de terrains		Fr. 28.225,—
Solde au 31 décembre 1943	» 14.053,20	
Total	Fr. 42 278,20	Fr. 42.278,20

Fonds de bienfaisance

Solde de l'exercice 1942	Fr. 42,90	
Don anonyme	» 5,—	
1/2 produit du tronc des mariages	» 57,50	
Remboursement de la confédération	» 111,20	
Secours payés		Fr. 118,—
Solde en caisse au 31 décembre 1943	» 98,60	
	<u>Fr. 216,60</u>	<u>Fr. 216,60</u>
Carnet à la Caisse d'Epargne, au 31 décembre 1943		<u>Fr. 2.393,05</u>

Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1943	Fr. 3.075,10
Intérêts pour 1943	» 57,95
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire	» 2.000,—
Total	Fr. 5.133,05

Prix Lachenal

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1943	Fr. 460,25
Intérêts pour 1943	» 10,55
	<u>Fr. 470,80</u>

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

N°	Nature des Recettes	Recettes effectuées
8.	50 % de la taxe sur les ventes volontaires	Fr. 136,75
10.	Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance	» 1003,45
11.	50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 46,50
13.	Produit de la taxe fixe	» 11 163,45
14.	Centimes additionnels	» 48.648,75
15.	Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 4.251,—
16.	Produit des locations des bâtiments et des emplacements communaux	» 6.406,85
20.	Amendes perçues par la Mairie	» 98,25
21.	Produit des concessions au cimetière	» 1.250,—
22.	Recettes éventuelles	» 1.417,10
23.	Produit de l'Etat-Civil	» 279,90
26.	Concessions d'eau du canal	» 2 810,—
28.	Produit des inhumations	» 860,—
29.	Boni du gaz	» 4.711,25
30.	Assurance scolaire, rétrocession fédérale	» 107,—
31.	Produit des écolages	» 200,—
32.	Amendes perçues par l'Etat	» 131,35
33.	Frais de mobilisation remboursés par l'armée	» 4.295,50
34.	Remboursement avances pour secours militaires	» 144,15
35.	Part de mobilisés pour des loyers	» 134,70
36.	Part. fédérale pour l'Aide aux personnes dans la gêne	» 587,65
37.	Centimes additionnels pour l'Aide à la vieillesse	» 12,973,—
38.	Créances hypothécaires	» 316,05
Total des recettes		Fr. 101.972,65

Total des Recettes	Fr. 101.972,65
Total des Dépenses	» 92.744,85
Excédent des recettes	Fr. 9.227,80

de la Commune de Versoix pour 1943

DÉPENSES

N°	Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2.	Contribution foncière des biens communaux	Fr. 180,05
3.	Assurance des bâtiments communaux, contre l'incendie	» 134,25
4.	Frais de bureau et petite caisse	» 918,75
5.	Traitement des employés de la Mairie	» 6.202,40
6.	Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
8.	Frais d'affichage	» 120,—
9.	Indemnité à l'Inspecteur du bétail	» 105,—
10.	Frais de régie du cimetière	» 1.154,—
11.	Entretien des fontaines	» 526,35
12.	Secours contre l'incendie	» 1.910,45
13.	Réparation et entretien des chemins communaux	» 19.594,45
14.	Fermage de la voirie, enlèvement des immondices	» 3.000,—
15.	Fourniture d'eau	» 1.000,05
16.	Eclairage des routes et chemins	» 1.259,75
17.	Entretien des bâtiments communaux	» 3.646,05
18.	Chauffage des bâtiments communaux	» 2.836,35
19.	Eclairage des bâtiments communaux	» 567,50
20.	Entretien et renouvellement du mobilier des écoles	» 952,65
21.	Traitement des concierges des écoles et de la Mairie	» 3.106,—
22.	Part de la Commune pour les écoles secondaires rurales	» 751,90
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	» 100,—
25.	Fête des écoles	» 926,35
29.	Abonnement au téléphone	» 457,80
30.	Amortissement de la dette communale (Emprunt)	» 2.793,40
33.	Dépenses imprévues	» 924,35
40.	Frais pour l'Etat Civil	» 77,25
41.	Assurance scolaire des enfants indigents	» 489,50
42.	Traitement des employés de la Commune	» 10.477,50
43.	Assurances diverses et retraites	» 2.118,90
44.	Ecolage à Chavannes	» 480,—
45.	Allocations diverses	» 1.150,—
46.	Subvention aux Colonies de Vacances	» 1.000,—
47.	Versement pour l'Aide à la vieillesse	» 12.973,—
48.	Retraite de l'agent Grosfillier	» 2.400,—
49.	Frais de mobilisation et séjours de troupe	» 4.965,85
50.	Loyer des mobilisés	» 1.130,95
51.	Rationnement, frais de l'Office	» 686,45
52.	Aide aux personnes dans la gêne	» 1.458,45
53.	Remboursement d'avance pour secours militaires	» 144,15
	Total des dépenses	Fr. 92.744,85

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Recensement de la population de 1943	2
Recensement des cultures	2
Recensement du bétail	2
Compte rendu administratif et financier, exercice 1943	3
Budget	5
Routes	6
Terrain de sport	6
Ecoles	7
Ecoles de Chavannes des Bois	8
Cimetière	8
Etat Civil	8
Infirmerie souterraine	9
Pompiers	9
Service de distribution des cartes	10
Chauffage	10
Secours de guerre	10
Canal	11
Ecole enfantine	11
Rapport de la commission des finances	12
Allocations en 1943	13
Dette Communale	13
Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat	13
Fonds de bienfaisance	13
Fonds de courses scolaires	13
Prix Lachenal	13
Compte des recettes et des dépenses pour 1943	14 et 15

LOGIS-PENSION

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. À défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

LOI SUR LES ROUTES DE 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 mètre.

INHUMATIONS

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4.12.12.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Service de distribution : Mardi de 16 h. 30 à 18 h.

EN VENTE A LA MAIRIE

HISTOIRE
DE LA
COMMUNE DE VERSOIX
DES ORIGINES A NOS JOURS

par Jean-P. FERRIER, adjoint

Ouvrage illustré de 16 croquis et 16 planches hors-texte

Préface de M. Ch. RAMSEYER, Maire de Versoix

OUVRAGE ÉDITÉ
PAR LA COMMUNE DE VERSOIX



Prix réduit pour les habitants de Versoix

Fr. 6.-